

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 11 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 11 mai, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, en raison de la situation sanitaire, en visioconférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky (arrivée 9h30) ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian (arrivée 9h30) ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN (arrivée 9h30)

Absent : CONNAN Guy



DELBU2021-05-060

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES PERMANENTS LIEES AU VOTE DU BP 2021 ET AUX MOBILITES INTERNE/EXTERNES

Pôle transition écologique : Service énergies, mobilités et habitat - Chargé de développement des énergies renouvelables - Création d'un contrat de projet

Afin d'accompagner le développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sur le territoire et de contribuer ainsi à mettre en œuvre l'Axe 5 du Plan Climat Air Énergie Territorial : « Optimiser les ressources énergétiques locales dans le respect de la qualité de vie des habitants », il est proposé de recruter un technicien Chargé de développement des énergies renouvelables en contrat de projet pour une durée de 3 ans. (cette création de poste se fait en diminuant le coût global pour l'agglomération / transformation de poste)

Il aura pour mission :

- de contribuer à la définition d'une stratégie de planification énergétique pour le territoire
- de Piloter les projets de développement d'EnR&R portés par l'Agglomération
- de Conseiller et accompagner au niveau opérationnel les acteurs publics et privés (dont les projets citoyens) qui développent des projets d'énergies renouvelables et de récupération stratégiques.
- d'Animer la thématique EnR&R

Il est donc proposé à compter du 1^{er} juin 2021 :

* De créer un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie B

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs,

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2021 par le Conseil d'Agglomération le 20 février 2021,

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité des présents décident ;

- De valider la création d'un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie B
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

